



FICHE PROJET FEADER

Identification du projet

Nom du projet : Améliorer la résilience énergétique du territoire du GAL Arelerland : consommer moins, consommer mieux, consommer durable

Catégorisation

ID	2223
Programmation	Plan Stratégique wallon PAC - 23-27
Appel à projets	Coopération GAL LEADER
Objectifs généraux	Consolider le tissu socioéconomique ...
Objectifs spécifiques	Promouvoir l'emploi, la croissance et l'inclusion sociale
Interventions	371 - Coopération Leader
Catégorie de région	Wallonie
Portefeuille	GAL Arelerland
Commune	ARLON (6700) ATTERT (6717) MESSANCY (6780)
Domaine d'intervention	Développement des zones rurales
Compétence ministérielle	Energie
Ministre de tutelle	Philippe Henry
Administration fonctionnelle	SPW TLPE Energie



Personne physique

Siège social

Dénomination	VENTS DU SUD
Forme juridique	Société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale
Numéro BCE	0844.281.961
Adresse	Rue des Capucins 41 , BE 6700 Arlon
Entité de droit public	<input type="checkbox"/>

Siège d'exploitation

Dénomination	VENTS DU SUD
Forme juridique	Société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale
Numéro BCE	0844.281.961
Adresse	Rue des Capucins 41 , BE 6700 Arlon

Liste des contacts

Fonction	Nom	Prénom
Chargé de mission	Loutsch	Tanguy
Représentant légal	Pesesse	Olivier



Description du projet

Synthèse

Dans le cadre du changement climatique dont nous voyons chaque jour un peu plus les effets, il est important de préparer nos territoires aux évolutions qui s'annoncent en terme de disponibilité, de coût et d'accès à l'énergie propre.

Dans cette évolution nécessaire, les différentes études menées ont montré qu'un des secteurs critiques dans cette évolution est le secteur du logement qui représente entre 30 et 50% de la consommation énergétique de nos territoires. Or si ce secteur n'est pas à même de faire face à ces défis, les conséquences sociales qui en découlent seront particulièrement graves, car elles toucheront les citoyens dans leur capacité quotidienne à se loger correctement.

Pour améliorer la préparation et la résilience de ce secteur face à ces changements, en adéquation avec les objectifs européen et régionaux, le présent projet se développe en trois volets :

- **Moins** : réduire les consommations d'énergie par une amélioration de l'isolation des logements et donc du besoin en énergie
- **Mieux** : proposer des solutions d'utilisation de l'énergie ayant un meilleur rendement et une meilleure utilisation locale de l'énergie produite par le partage au sein d'une communauté d'énergie
- **Durable** : favoriser les sources d'énergie renouvelables, produites et consommées localement.

Description

Description du projet :

Préalable : construction du projet

Cette fiche-projet a été construite en collaboration entre les porteurs des 2 pré-fiches projet suivantes:

- 20 - Développement de centrales photovoltaïques sur les toitures des bâtiments agricoles
- 46 - Rénovation énergétique - accompagnement

Contexte et objectifs

Accélérer la transition énergétique de nos territoires et augmenter leur résilience face aux changements climatiques est urgent dans le contexte de la raréfaction des énergies fossiles, de la



nécessité de réduire les émissions de CO₂ (et autres gaz à effet de serre) et de la hausse des factures d'énergie pour les ménages. La Belgique, comme beaucoup d'autres pays, cherche des moyens de réduire son empreinte carbone.

Liens avec le diagnostic préalable du GAL

Dans le chapitre "Logement", ce diagnostic précise que plus d'un tiers des logements du territoire ont été construits avant 1945 (36% à Arlon, 41% à Attert et 33% à Messancy). Il s'agit donc de constructions effectuées avec des normes énergétiques et d'isolation largement insuffisantes.

Par ailleurs au chapitre "Énergie", il est signalé que

- Les trois communes concernées ont chacune dans le cadre de la convention des Maires, réalisé un Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat (PAEDC) qui met en évidence l'importance de différents secteurs dans l'empreinte énergétique des territoires. Il en ressort que le secteur du logement est largement le plus consommateur d'énergie et représente de l'ordre de 40% des consommations totales d'énergie.
- Cette consommation est principalement consacrée au chauffage des logements, mais également aux usages domestiques de l'électricité (électro-ménagers, etc.)

Sur le territoire des trois communes, le nombre de logements habités (maison et appartements) est de 19100. Suivant les statistiques, **75% de ces logements ont une performance énergétique D et au-delà**. La moyenne d'habitants par logement se situe autour de 2,25.

L'analyse du secteur du logement a donc permis de mettre en évidence **un potentiel très important de réduction des besoins en énergie des logements** par des plans d'actions basés sur une approche « moins, mieux, renouvelable ».

Une approche en 3 volets pour rendre le secteur du logement plus résilient au niveau énergétique

Cette approche consiste à

1. **MOINS - Réduire les besoins** en énergie des logements en mettant en place un système d'accompagnement des particuliers pour identifier les consommations excessives, définir les solutions pour les réduire et lever les difficultés pour mettre en œuvre les actions d'amélioration (accompagnement à la rénovation/isolation) ;
2. **MIEUX - Améliorer le rendement** dans l'utilisation de l'énergie disponible d'une part par l'accompagnement dans la rénovation dont question au point 1 ci-dessus et d'autre part par la création d'un modèle de communautés d'énergie qui permettra d'utiliser au mieux localement l'énergie à proximité de son lieu de production ;



3. **RENOUVELABLE - Favoriser les sources d'énergie renouvelables** en identifiant les lieux, et élaborant des projets locaux judicieux de centrales photovoltaïques de moyenne dimensions sur des bâtiments agricoles, toitures de lieux publics ou communautaires qui produiront une énergie dont l'utilisation est rationalisée au niveau local par la création des communautés d'énergie dont question au point 2.

Comme décrit dans le diagnostic préalable, cette approche permettrait de réduire drastiquement les émissions de CO₂ de ces territoires, mais aussi leur consommation globale tout en favorisant des productions locales d'énergie, ce qui les rendra plus résilients.

Le projet en trois volets proposé dans cette fiche s'inscrit dans cette approche « moins, mieux, durable ».

Les étapes de travail

La raison d'être du projet est de soutenir la transition et d'améliorer la résilience énergétique du territoire du GAL. Les trois moyens définis dans ce projet sont les suivants, en relation avec les trois approches évoquées dans le contexte:

- **Accompagner les citoyens** du territoire du GAL dans le projet de rénovation énergétique de leur logement.
- Structurer et mettre au point d'un modèle de **communauté d'énergie** permettant d'améliorer l'autoconsommation locale d'énergie
- Structuration et mettre au point un **projet pilote de centrale photovoltaïque** sur des surfaces déjà artificialisées dont la production pourra être valorisée dans une communauté d'énergie locale

Axe 1 - Accompagnement des citoyens dans leur projet de rénovation énergétique

L'approche « Moins » vise à réduire les besoins en énergie.

Dans leur PAEDC respectifs, les communes d'Arlon, Messancy et Attert ont l'ambition de réduire drastiquement les émissions de CO₂ fossile en particulier dans le secteur du logement qui est très énergivore. Pour lever les **difficultés auxquelles le citoyen est confronté lorsqu'il envisage la rénovation de son logement**, la coopérative Vents du Sud accompagnée de différents partenaires se propose d'être facilitateur en la matière par le développement d'une méthode d'accompagnement qui a fait ses preuves dans d'autres territoires.



Le projet aura la capacité :

- d'intégrer les habitants et les associations du territoire et contribuera à répondre aux enjeux énergétiques du territoire.
- de favoriser les synergies entre les acteurs du territoire : région, communes, auditeurs agréés, entreprises et citoyens.

Ce projet novateur répond à un besoin d'aide gratuite pour le citoyen qui comble un vide actuel. En effet, de nombreux citoyens sont interpellés par le dérèglement climatique, voire simplement par l'augmentation de leur facture d'énergie. Ils veulent y trouver des solutions, mais ne savent pas comment s'y prendre. Dans cette situation, le recours à des conseils payants constitue très régulièrement un frein puissant, même si celui-ci pourrait montrer l'intérêt économique d'y avoir recours.

Une expérience similaire est réalisée depuis plusieurs années par la coopérative « Corenove » en région Namuroise et Brabant Wallon. Elle montre que les perspectives sont crédibles et pérennes (voir à ce sujet le chapitre « Collaborateurs - Expériences pertinentes et qualification du demandeur »).

Les solutions proposées pour répondre aux besoins énergétiques des bâtiments rénovés iront dans le sens de la valorisation des ressources du territoire : bois, pellet, solaire, et solutions mises en œuvre par les entreprises locales.

Cette méthode d'accompagnement des citoyens qui s'appuiera sur une équipe formée au sein du porteur de projet et suivra les étapes suivantes :

Etape 1.1- Constitution d'une liste d'entreprises locales actives dans la rénovation énergétique.

Il s'agira d'une liste la plus exhaustive possible comprenant des sociétés telles que menuiseries, chauffage/sanitaire, couvreurs, façadiers, etc.

Etape 1.2- Recrutement de citoyens candidats à la rénovation énergétique de leur bâtiment.

Cela passera par la mise en place de partenariats avec des acteurs de terrain en contact avec des propriétaires ou des locataires de logements mal isolés. Ensuite, une campagne de mobilisation des citoyens à la rénovation énergétique de leur bâtiment sera réalisée.

Etape 1.3- Mise en place d'un accompagnement personnalisé pour chaque citoyen recruté.

L'accompagnement prendra la forme suivante :



1. Diagnostic énergétique et financier : basé sur une analyse complète du bâtiment en termes de salubrité et d'énergie, pour dégager les solutions de rénovation jusqu' à l'indépendance énergétique (classe PEB A) et évaluation du bilan financier de ces rénovations tenant compte des moyens nécessaires, des aides diverses (primes et prêts à taux réduits) et des économies réalisées ;
2. Aide à la décision du citoyen par rapport aux solutions adaptées à son budget et son bâtiment. Le citoyen sera accompagné pour :
 - Faire réaliser un audit de son logement en faisant appel à un auditeur agréé, si requis par l'obtention des primes et subsides ;
 - Obtenir des devis des entreprises à partir de la liste préalablement établie;
 - Décider les devis et travaux à retenir.
3. Réalisation des travaux et suivi : les travaux seront réalisés et suivis par le citoyen. Vents du Sud interviendra seulement en cas de litige pour proposer une éventuelle médiation.

Etape 1.4- Réalisation d'un bilan chiffré annuel à destination des Communes

À la fin des travaux, un bilan final annuel des travaux réalisés et des économies d'énergie qui en résultent sera établi. Ce bilan sera consigné dans un rapport envoyé aux communes qui leur permettra d'évaluer avec précision les progrès réalisés sur leur territoire, d'année en année. Il servira à une information ciblée de la population avec comme objectif de convaincre davantage de « candidats-rénovateurs »

Axe 2 - Structurer et mettre au point un modèle de communauté d'énergie

L'approche « Mieux » vise à mieux utiliser l'énergie disponible sur le territoire

Le développement de centrales photovoltaïques décrit au point suivant ne prend son sens d'un point de vue résilience du territoire que s'il s'associe à une consommation locale plutôt que de « simplement » alimenter le réseau électrique général sans préoccupation du lieu de consommation. La Wallonie se dote actuellement des législations pour permettre la mise en place de ces Communautés d'énergie. Or, afin de pouvoir concrètement accompagner les citoyens vers de tels projets, il est nécessaire d'acquérir une expertise particulière.

Le binôme « Centrale photovoltaïques/Communauté d'énergie » permet d'imaginer une meilleure façon d'utiliser l'énergie : les consommateurs locaux sont sensibilisés à l'intérêt de la consommation au moment où les conditions climatiques favorisent la production. Ainsi, le taux d'autoconsommation sans nécessité de lourds investissements dans le stockage augmente sensiblement.



Pour arriver à ce résultat, il faut sensibiliser la population, élaborer des stratégies de partage l'énergie avec les membres de la communauté et fédérer les consommateurs autour du projet.

Il est important de travailler avec les parties prenantes locales pour garantir le succès du projet et pour maximiser les avantages pour la communauté. Dans le cadre du projet GAL, **l'objectif est d'élaborer une modèle théorique complet de Communauté d'énergie et de l'appliquer sur un projet témoin**. Ensuite, ce projet pourra essaimer dans tout le territoire.

Les étapes des actions à mener sont les suivantes :

Etape 2.1. Analyse de la réglementation applicable

La réglementation Wallonne étant en cours d'adoption au moment de constituer le présent dossier, il conviendra lors du démarrage du projet d'analyser en détail cette réglementation pour définir le contexte légal de création du modèle

Etape 2.2. Analyse de cas

Des projets pilotes ont été menés en Wallonie et ailleurs pour constituer des Communautés d'énergie. L'étude comparative de ces projets pilotes doit nous aider à appréhender au mieux les contours du modèle à constituer

Etape 2.3. Développement du modèle Arelerland

Élaborer un modèle juridique et commercial pour le projet de communauté d'énergie qui inclut des sources de financement, des partenariats et des mécanismes de partage de revenus.

Etape 2.4. Sensibilisation et mobilisation de la communauté

Mettre en place une stratégie de communication pour sensibiliser et mobiliser la communauté autour du projet. Organiser des réunions, des événements et des ateliers pour engager les membres de la communauté et recueillir leurs avis et besoins.

Etape 2.5. Mise en œuvre du modèle

Élaborer le cas concret de la Communauté d'énergie :

1. Plan de conception détaillé pour la communauté d'énergie, y compris la taille et le type de système énergétique, l'emplacement, la distribution de l'énergie
2. Identification des sources de financement possibles pour le projet, y compris les subventions, les investisseurs privés, les prêts et les financements publics



3. Mise en place du projet de communauté d'énergie

Etape 2.6. Suivi de la phase opérationnelle

Il s'agit de suivre l'exploitation de la Communauté d'énergie en collaboration avec les partenaires locaux. Cela peut inclure la gestion des contrats, la maintenance et l'exploitation du système énergétique, la gestion de la facturation et de la comptabilité.

Etape 2.7. Rapport final et diffusion du modèle

Évaluer après 6 mois les performances du modèle, l'adapter au besoin et produire un rapport de création. Ce rapport pourra être diffusé largement à la population dans le but de diffuser l'expérience et de susciter sa reproduction ailleurs sur le territoire.

Axe 3 - Structurer et mettre au point un projet pilote de centrale photovoltaïque avec communauté d'énergie

L'approche « Durable » vise à favoriser les sources d'énergie renouvelable.

L'élaboration et la construction d'une centrale photovoltaïque dont la production pourra être valorisée dans la communauté d'énergie locale évoquée au point ci-dessus permet de valider le concept « production durable + consommation optimisée ».

A ce jour, les recommandations règlementaires^[1] privilégient le développement du photovoltaïque en toiture ou en couverture de surfaces déjà minéralisées afin de limiter l'artificialisation des sols au détriment de terres agricoles. Le nouveau schéma de développement territorial (SDT) prévoit d'ailleurs de réduire la consommation de terres non artificialisées.

Dans ce cadre, il nous semble important de maximiser le développement d'énergies renouvelables à partir des ressources disponibles. Les surfaces de toitures existantes (ex : bâtiments agricoles, églises, bâtiments publics ou communautaires, etc.) apparaissent comme une solution intéressante pour produire une électricité verte. Ces toits généralement de grande surface, souvent négligés, sont idéaux pour servir de support à la production de l'énergie solaire, réduisant ainsi la dépendance aux combustibles fossiles et contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Ce projet de centrales photovoltaïques sur des toitures, en lien avec des communautés d'énergie, constitue une opportunité pour la région de développer une économie locale durable et de renforcer la résilience énergétique des communautés alimentées. Dans ce contexte, il est essentiel de mettre en



place des partenariats entre les différents acteurs locaux et d'impliquer la population dans la mise en œuvre du projet.

Voici les étapes clés qui serviront à élaborer notre stratégie. **Ces étapes se divisent entre d'une part la question de faisabilité (points 1 à 3) pour lesquels le subsidé du GAL est sollicité et d'autre part les questions d'étude et de développement qui constituent des activités auto-financées par la production électrique qui en résulte (points 4 à 7) :**

Etape 3.1. Identification des acteurs et sites

Il est important avant toute chose d'identifier des emplacements possibles pour la centrale photovoltaïque, ainsi que les différents acteurs qui pourront intervenir (propriétaires, entreprises, ...). La légitimité territoriale du porteur de projet et du partenaire privilégié sont évidemment des éléments clés dans cette étape.

Etape 3.2. Evaluation des sites

Chaque site identifié devra faire l'objet d'une analyse préalable multicritères selon des facteurs tels que la disponibilité de toitures propres à recevoir une centrale, leur surface, l'ensoleillement, l'accès au réseau électrique, les contraintes environnementales et les réglementations locales, ainsi que la rentabilité

Etape 3.3. Intégration dans une communauté d'énergie

Sur base du développement du modèle de Communauté d'énergie, il faudra ensuite définir les différents paramètres de cette Communauté d'énergie (limites géographiques, besoins en énergie, ...) pour y faire correspondre les caractéristiques techniques de la centrale à développer (puissance, surface, ...).

Etape 3.4. Etude technique détaillée et appel d'offre

Sur base des données issues de l'analyse d'intégration, l'étude de la centrale est menée qui permettra de produire les dossiers d'autorisation et les documents d'un appel d'offre.

Etape 3.5. Analyse financière et financement

Il est important de réaliser une analyse financière approfondie pour élaborer un plan d'affaires détaillé qui inclut les coûts de construction, les prévisions de production d'énergie, les coûts opérationnels et les sources de financement potentielles. Le plan devrait tenir compte des stratégies pour vendre l'énergie produite par la centrale à la Communauté d'énergie. Ceci permettra de définir les modalités de financement par tiers investisseur et de rémunération du propriétaire.



Etape 3.6. Appel d'offres

Lancement de l'appel d'offre pour désigner le constructeur de la centrale et l'installation photovoltaïque.

Etape 3.7. Construction

Signature des marchés avec constructeur, propriétaire et membres de la Communauté d'énergie en vue de la construction du projet

Etape 3.8. Suivi des premiers mois d'exploitation

La centrale pourra ensuite être mise en exploitation et s'insérer dans la communauté d'énergie qu'elle va alimenter, lui conférant par là une certaine autonomie dans son approvisionnement en énergie.

Résultats attendus

Retombées économiques générales pour le territoire

Le projet de rénovation énergétique aura la capacité de générer des retombées économiques significatives puisque à chaque diagnostic qui sera subsidié dans le cadre du GAL correspondront des travaux d'une valeur égale à 10 à 15 fois le montant du subside, réalisés par des entreprises locales, à travers la massification des travaux liés à l'isolation.

Les projets de communauté d'énergie permettront de faire économiser aux citoyens une partie des frais de réseau sur leur consommation électrique.

Les projets de centrales photovoltaïques permettront de générer des revenus :

- aux propriétaires des toitures (agriculteurs, fabriques d'églises, clubs de sports ou autres gestionnaires de bâtiments communautaires)
- aux citoyens-coopérateurs si les centrales sont construites en tiers investisseur par les coopératives

Réduction des coûts énergétiques : l'utilisation de l'énergie produite localement peut réduire les coûts d'électricité pour les membres de la communauté, en particulier si les tarifs de l'électricité augmentent.



Création d'emplois : le développement, la construction et la maintenance de la centrale photovoltaïque peuvent générer des emplois locaux, créant ainsi des retombées économiques pour la région.

Développement local : les projets de communauté d'énergie et de centrale photovoltaïque peuvent être conçus pour impliquer la communauté locale dans la gouvernance et la gestion du projet. Cela peut contribuer au développement local et renforcer l'engagement de la communauté envers le projet.

Axe 1 - Accompagnement des citoyens dans leur projet de rénovation énergétique

Voici le potentiel de réduction des émissions de CO₂ par isolation repris dans les PAEDC respectifs :

- À Arlon, potentiel d'économie de 26.662 tonnes de CO₂
- A Messancy, potentiel d'économie de 8.258 tonnes de CO₂
- A Attert, potentiel de 13.190 tonnes de CO₂

Soit un total pour le territoire du GAL de **50.104 tonnes de CO₂ comme potentiel d'économie** que l'on peut atteindre par isolation des logements.

Nous estimons que les subsides demandés nous permettront de réaliser 80 dossiers de diagnostic par an (50 la première année) dont probablement 40 (25 la première année) devraient aboutir à une mise en œuvre, soit **un total sur 4 ans de 290 diagnostics et 145 rénovations**. Ceci permettra une amélioration de la performance énergétique des bâtiments accompagnés. Nous comptons par ailleurs sur un effet d'entraînement auprès d'acteurs privés ou publics locaux qui pourrait doubler, grâce notamment aux primes communales en cours de mise en place pour doubler voire tripler le nombre de rénovations qui pourrait atteindre 500 en 4 ans.

Le gain énergétique variera d'un bâtiment à l'autre en fonction du bilan énergétique initial et du budget des ménages ou du propriétaire. Ci-dessous, un exemple des tonnes de CO₂ économisées pour un logement qui passerait d'une classe énergétique D à une classe A (Considérons un logement de 150m²) :

- classe D = 350Kwh/m² soit $150 \times 350 = 52.500$ kWh fossiles/an ou $52.500 \times 0,3/1000 = 15,75$ TCO₂/an
- classe A = 65 kWh/m² soit $150 \times 65 = 9.750/2$ kWh électrique mais avec pompe à chaleur de rendement 2 soit $9.750/2 \times 0,22/1000 = 1,1$ TCO₂/an



--> L'économie en CO₂ est de $15,75 - 1,1 = 14,65$ TCO₂

Ainsi, ce projet aura la capacité de **générer des retombées économiques significatives** puisque, à chaque diagnostic qui sera subsidié dans le cadre du GAL, correspondront des travaux d'une valeur égale à **10 à 15 fois le montant du subside, réalisés par des entreprises locales**, à travers la massification des travaux liés à l'isolation.

En outre, en travaillant en collaboration avec les CPAS et les agences immobilières sociales, ce sont potentiellement des **ménages en situation de précarité énergétique** que nous pourrions toucher.

Les résultats concrets et opérationnels importants attendus seront objectivés dans le cadre du bilan post-travaux qui sera systématiquement réalisé et permettra aux communes partenaires du GAL de connaître avec précision l'effet de la démarche.

Axe 2 - Structurer et mettre au point un modèle de communauté d'énergie

La mise en place d'une communauté d'énergie dans le GAL Arelerland a plusieurs résultats attendus :

Réduction des coûts énergétiques : La création d'une communauté d'énergie permet de mutualiser les ressources énergétiques entre les différents acteurs d'un territoire, ce qui peut entraîner une baisse des coûts énergétiques pour les habitants et les entreprises du GAL Arelerland de l'ordre de 5 à 10 %

Réduction des émissions de gaz à effet de serre : En favorisant les énergies renouvelables et en réduisant la consommation d'énergie fossile, la communauté d'énergie peut contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans la région de l'ordre de 20 à 30 %

Amélioration de la sécurité énergétique : en développant les énergies renouvelables locales, la communauté d'énergie peut réduire la dépendance de la région vis-à-vis des importations d'énergie, améliorant ainsi la sécurité énergétique de la région de l'ordre de 20 à 30 %

Développement économique local : La création d'une communauté d'énergie peut encourager le développement d'entreprises locales spécialisées dans les énergies renouvelables, créant ainsi de l'emploi et stimulant l'économie locale. Elle peut contribuer à la création de 50 à 100 emplois locaux directs et indirects

Sensibilisation et participation citoyenne : La participation citoyenne et la sensibilisation à la transition énergétique pourraient permettre d'impliquer 5% à 10% de la population dans les décisions relatives à l'énergie. Cette sensibilisation est à la base de la réduction volontaire de la consommation.



A travers l'intérêt économique de l'électricité autoconsommée (par rapport à l'électricité puisée sur le réseau) le citoyen met en place des comportements vertueux qui consistent à consommer l'électricité au moment où elle est produite et réduire par là les besoins en stockage d'énergie ou en équilibrage du réseau.

La mise au point et démonstration de la faisabilité d'une communauté d'énergie, ce modèle mis au point pouvant ensuite être reproduit facilement sans intervention du GAL

Il est difficile de donner des chiffres précis pour les résultats attendus de la mise en place d'une communauté d'énergie dans le GAL Arelerland, car cela dépendra de nombreux facteurs tels que la taille de la communauté d'énergie, les technologies énergétiques utilisées, la participation des citoyens et des entreprises, et bien d'autres facteurs.

Axe 3 - Structurer et mettre au point un projet pilote de centrale photovoltaïque avec communauté d'énergie

Les résultats escomptés s'inscrivent dans différents points :

- Une **production d'énergie renouvelable** pour les besoins propres des agriculteurs, fabriques d'église, clubs de sport, etc. ;
- L'injection d'électricité renouvelable dans une communauté d'énergie dans l'objectif **d'améliorer sensiblement l'autoconsommation locale** ;
- La **réduction des gaz à effet de serre** pour la consommation de cette Communauté d'énergie
- La démonstration de la viabilité économique du modèle, ce qui permet de le **reproduire en limitant les risques** dans de nouveaux projets similaires non supportés par le GAL
- Permet d'**éviter l'agrivoltaïsme pur**, directement sur les terres agricoles (de culture ou d'élevage) ;

[\[1\]](#) Circulaire du Gouvernement Wallon du 12 janvier 2022 relative aux permis d'urbanisme pour le photovoltaïque

Contribution aux objectifs du programme :

Objectif stratégique 1 : Amener le territoire vers une résilience et une autonomie alimentaire, énergétique et économique



1.1. Préserver et restaurer une eau de qualité, les écosystèmes et les terres agricoles, maîtriser l'artificialisation des sols

En proposant des projets pilotes de communautés d'énergies et de centrales photovoltaïques sur des surfaces déjà artificialisées

1.2. Valoriser et soutenir le développement des activités et des ressources locales pour un développement résilient

Les centrales photovoltaïques locales et l'entraînement des entreprises de rénovation dans un mouvement global de rénovation favorise les activités locales. Par ailleurs, la réduction des consommations par l'isolation ainsi que l'augmentation de l'autoconsommation à travers les communautés d'énergie augmentent la résilience du territoire.

1.3. Soutenir des initiatives énergétiques alternatives permettant de répondre aux enjeux d'efficacité de rentabilité et de production

Notre approche en 3 volets « Moins, Mieux, Durable » répond exactement à cette préoccupation

1.4. Sensibiliser des publics variés aux enjeux de la résilience

Cet objectif est particulièrement couvert par le développement du modèle de communauté d'énergie qui doit concerner tous les publics habitant à proximité des centrales PV envisagées. Par ailleurs, la démarche d'accompagnement pour la rénovation a aussi pour objectif de répondre à des publics variés.

Objectif stratégique 2 : Construire un territoire attractif, accessible, où il fait bon vivre

2.2. Encourager la conservation et la rénovation du patrimoine bâti ; tout en tenant en compte (...) l'urgence des enjeux énergétiques actuels

Nous sommes ici dans le cœur même de la démarche d'accompagnement pour la rénovation énergétique proposée.

Objectif stratégique 3 : créer une identité culturelle forte et un sentiment d'appartenance



3.3. Favoriser la cohésion et les rencontres au sein de la population

Le modèle de Communauté d'énergie à développer va tisser des liens dans la population locale et favoriser une prise de conscience commune des enjeux énergétiques.

En mettant en valeur les projets pilotes de communautés d'énergies et de centrales photovoltaïques, on montre l'engagement de la population locale à prendre en main leur transition énergétique, ce qui peut favoriser la cohésion sociale et la création d'un sentiment d'appartenance. On peut également organiser des activités de sensibilisation pour différents publics, ce qui peut contribuer à développer une identité culturelle cohérente au sein du territoire.

Principes horizontaux

Adaptation au changement climatique

Le projet risque-t-il d'entraîner une augmentation significative des incidences négatives du climat actuel et de son évolution ? Non

Justification:

non-concerné

Au contraire, le projet devrait améliorer sensiblement les incidences sur le climat.

Les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique et à utiliser des sources d'énergie renouvelables ont tendance à réduire les émissions de polluants dans l'air, l'eau et le sol, par rapport aux méthodes de production d'énergie traditionnelles.

Utilisation durable et protection des ressources en eau

Le projet risque-t-il d'être préjudiciable au bon état ou au bon potentiel écologique des masses d'eau ?

Non

Justification:

non-concerné

Transition vers une économie circulaire

Le projet risque-t-il de causer un préjudice important et durable à l'environnement au regard de l'économie circulaire (en ce compris la gestion des déchets et le recyclage) ? Non

Justification:

non-concerné



Dans le cadre de notre projet de transition énergétique, on tient essentiellement compte de l'impact sur l'environnement, y compris en ce qui concerne la gestion des déchets et le recyclage. On veille à ce que les matériaux utilisés pour les projets de rénovation énergétique et de production d'énergie renouvelable soient recyclables et que la gestion des déchets liés à ces projets soit effectuée de manière responsable.

Prévention et réduction de la pollution

Le projet risque-t-il d'engendrer une augmentation significative des émissions de polluants dans l'aire, l'eau et le sol ? **Non**

Justification:

non-concerné

Il est important de noter que la production d'énergie renouvelable, telle que l'énergie solaire produite par les centrales photovoltaïques, est généralement considérée comme ayant des impacts environnementaux moins importants que la production d'énergie à partir de combustibles fossiles.

Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Le projet risque-t-il d'être fortement préjudiciable au bon état et à la résilience d'écosystèmes ou à l'état de conservation des habitats et des espèces ? **Non**

Justification :

non-concerné

Il est important de noter que la production d'énergie renouvelable, telle que l'énergie solaire produite par les centrales photovoltaïques, peut contribuer à la préservation des écosystèmes et des habitats en réduisant la dépendance à l'égard des combustibles fossiles, qui peuvent avoir des impacts environnementaux négatifs plus importants.

Atténuation du changement climatique

Le projet risque-t-il d'engendrer d'importantes émissions de gaz à effet de serre ? **Non**

Justification :

non-concerné

Il est important de noter que la production d'énergie renouvelable, telle que l'énergie solaire produite par les centrales photovoltaïques, peut contribuer à la préservation des écosystèmes et des habitats en réduisant la dépendance à l'égard des combustibles fossiles, qui peuvent avoir des impacts environnementaux négatifs plus importants.



Egalité des chances et non-discrimination

Effet : Favorable

Justification :

Les projets envisagés seront proposés à tout citoyen indépendamment de son genre, sa culture ou son orientation sexuelle. Néanmoins dans le cadre de l'accompagnement à la rénovation, les interventions prévues en interaction avec les CPAS et immobilières sociales devront permettre aux populations les plus défavorisées de bénéficier en priorité de cette approche.

Synergies et innovation

Partenaire du projet et synergies attendues :

Un partenariat expérimenté et compétent

Un partenaire privilégié

Coopérative Gaume Energies

- Forme juridique : Scrl
- Numéro BCE: 0554.987.478
- Nom du Président : Alain Vandebussche
- Organe de décision de la coopérative : Conseil d'Administration
- Nom de la personne de contact pour le présent Formulaire : Sabiha ACHOURI, Coordinatrice
- Organisation chargée du projet (opérateur de terrain) : Sabiha ACHOURI
- Adresse du contact : Camille Joset, 1 6730 Rossignol
- Téléphone : 0473 99 05 53
- Photocopieur : /
- E-mail : contact@gaumeenergies.be
- Langues parlées/comprises : français – anglais

La coopérative Gaume Energie aura comme rôle particulier d'apporter son expertise dans l'étude et la mise en place de centrales photovoltaïques. Elle s'avère particulièrement complémentaire à Vents du Sud, porteur du projet.

Le partenaire privilégié "Gaume Energies" :



Par son expertise technique unique dans la région en terme d'installation photovoltaïques et son caractère coopératif citoyen, Gaume Energie est un partenaire privilégié de Vents du Sud pour le développement du projet GAL, comme il ressort des points ci-dessous.

- **Expérience et expertise :** La coopérative Gaume Energies est une organisation citoyenne spécialisée dans le développement de projets d'énergie renouvelable, et tout particulièrement les installations photovoltaïques. Elle a développé depuis quelques années de nombreux projets photovoltaïques dans de nombreux villages de la région. Elle dispose d'une expertise technique et opérationnelle en matière d'énergie renouvelable, acquise au fil de plusieurs années d'expérience dans ce domaine.
- **Légitimité territoriale :** La coopérative Gaume Energies est solidement enracinée dans la région de Gaume voisine du GAL Arelerland. Elle possède une expertise locale qui peut être transférée avec succès dans le territoire voisin. Comme Vents du Sud, elle a été créée par des citoyens qui ont souhaité s'engager dans la transition énergétique de leur territoire.
- **Partenariats locaux :** La coopérative Gaume Energies a développé des partenariats solides avec d'autres acteurs locaux, tels que les collectivités territoriales, les entreprises et les associations. Elle travaille en étroite collaboration avec ces partenaires pour développer des projets d'énergie photovoltaïques de tailles diverses, en partageant son expertise et en mobilisant les ressources nécessaires.
- **Approche participative :** La coopérative Gaume Energies adopte une approche participative et collaborative, en impliquant les citoyens et les acteurs locaux dans le développement de ses projets. Cette approche permet de mobiliser l'ensemble de la communauté locale et de créer un véritable engagement en faveur de la transition énergétique.

Des partenaires méthodologiques

Partenaire méthodologique 1 : Coopérative Lucéole

4. Forme juridique : Scrl
5. Numéro BCE : 0830.542.506
6. Nom du président : Philippe Verbauwhede
7. Organe de décision de la coopérative : Conseil d'Administration
8. Adresse du contact : 1, rue Abraham Gilson, 6723 Habay-la Vieille
9. Téléphone : 0474 74 49 08
10. E-mail : philippe.verbauwhede@luceole.be
11. Langues parlées/comprises : français – néerlandais

La coopérative citoyenne Lucéole pourra, vu le nombre important de ses citoyens coopérateurs habitant sur le territoire du GAL, être un relais important pour la sélection des projets d'accompagnement en rénovation ainsi que la création des communautés d'énergie.



Partenaire méthodologique 2 : Guichet de l'Energie

- Forme juridique : service public de wallonie
- Numéro BCE : -
- Nom de contact : Valentin Andrienne
- Organe de décision : -
- Adresse du contact : 20, rue de la Porte Neuve, 6700 Arlon
- Téléphone : 063 24 51 00
- Photocopieur : /
- E-mail : guichetenergie.arlon@spw.wallonie.be
- Langues parlées/comprises : français

Le guichet de l'énergie est un partenaire méthodologique pointu pour, dans l'accompagnement à la rénovation, disposer de l'information la plus à jour et pertinente quant aux aides et subsides disponibles pour aider les citoyens à réaliser leurs travaux de rénovation.

Partenaire méthodologique 3 : Coopérative Corenove

- Forme juridique : Scrl
- Numéro BCE : 0699.603.986
- Nom du président : Thierry Laureys
- Organe de décision de la coopérative : Conseil d'Administration;
- Adresse du contact : Parc Créalys Bâtiment Regain, 25/1 rue Phocas Lejeune, Les Isnes, 5032 Gembloux
- Téléphone : 0493 87 80 17
- E-mail : thierry.laureys@corenove.be
- Langues parlées/comprises : français

La coopérative « Corenove » est active dans la région de Namur et Brabant Wallon depuis 2018. Elle a mis au point des processus de diagnostic et d'accompagnement à la rénovation. Elle occupe 6 ETP entièrement consacrés à cette problématique et a déjà accompagné plus de 1000 candidats-rénovateurs, fédéré 95 entreprises locales et été à l'origine de plus de 5 millions € de travaux de rénovation (chiffres de début 2022). Depuis 2022, elle forme la coopérative Vents du Sud à cette approche et un partenariat entre ces deux entités permet à Vents du Sud d'utiliser les outils et process qui ont été mis au point par Corenove.



Des synergies sur le thème du partage d'informations

Les synergies à relever dans ce projet sont à la fois internes au projet lui-même, mais aussi vis-à-vis des autres projets du GAL :

4. **Combinaison des ressources** : les collaborations entre la coopérative Vents du sud et Gaume Energies, permettent, par la combinaison de leurs ressources respectives d'atteindre un objectif commun plus rapidement et plus efficacement.
5. **Complémentarité des compétences** : Gaume Energies et Vents du Sud ont des compétences complémentaires dans le domaine des énergies renouvelables.
6. **Partage des investissements** : la mise en place de centrales photovoltaïques et de communautés d'énergie nécessite des investissements importants en termes d'infrastructures et de moyens humains. En collaborant, Lucéole, Gaume Energies et Vents du Sud peuvent partager leurs moyens financiers pour mutualiser les coûts et réduire les risques. Le modèle qui sera développé pourra ensuite être réutilisé par les trois coopératives et par d'autres acteurs du territoire.
7. **Partage des connaissances** : En travaillant ensemble, les trois coopératives peuvent partager leur expertise et leurs connaissances pour améliorer la qualité et la fiabilité de leur production d'énergie renouvelable. Elles peuvent également partager leurs expériences avec les plus de 2000 citoyens coopérateurs qui sont leurs actionnaires, pour les sensibiliser aux avantages des énergies renouvelables et les encourager à participer à la rénovation des logements et aux communautés d'énergie.
8. **Synergies entre projets du GAL**: les trois actions du présent projet sont interconnectées entre elles, mais elles répondent aussi à un enjeu plus global du GAL qui est d'améliorer la résilience du territoire dans un maximum d'aspects : énergétique bien sûr, mais aussi d'un point de vue alimentaire, de mobilité, de low tech, etc.

Adéquation avec les critères de sélection :

Voici comment notre projet peut répondre à chacun de ces critères :

Vérification de l'éligibilité à la réglementation RW/CF/CG.

Les dépenses envisagées concernent des frais de salaire, de fonctionnement et d'action (communication). Aucun investissement ou équipement particulier n'est envisagé. Le bénéficiaire (Vents du Sud) se conformera aux règles d'éligibilité des dépenses.

Caractère transversal du projet

Notre projet a un caractère transversal, car il vise à mettre en place une transition énergétique durable à l'échelle d'un territoire (Arlon-Attert-Messancy), ce qui implique une collaboration et une



coordination de différents acteurs et parties prenantes (propriétaires de bâtiments, entreprises, collectivités locales, etc.). Notre programme d'accompagnement à la rénovation énergétique intègre également plusieurs aspects (techniques, financiers, sociaux, etc.) pour répondre aux besoins et contraintes de chaque ménage, ce qui nécessite une approche globale et intégrée.

Efficiences et perspectives de pérennisation

Notre projet vise à offrir des solutions durables pour la transition énergétique, en mettant l'accent sur la rénovation énergétique des bâtiments existants et la mise en place de projets pilotes de communautés d'énergies et de centrales photovoltaïques. Les rénovations énergétiques réalisées seront efficaces et pérennes dans le temps. En ce qui concerne les actions relatives aux centrales photovoltaïques et communauté d'énergies, lorsque les modèles seront développés et les études pilotes réalisées, le projet s'auto-financera et pourra continuer à vivre en dehors des subsides. Notre projet vise également à pérenniser ces solutions en encourageant la participation des acteurs locaux et en favorisant le transfert de compétences.

Caractère innovant et approche originale

Notre projet propose une approche originale en mettant l'accent sur la rénovation énergétique des bâtiments existants, qui représente un enjeu majeur pour la transition énergétique durable. Notre programme d'accompagnement à la rénovation énergétique se distingue également par son approche globale et intégrée, qui prend en compte les aspects techniques, financiers, sociaux et environnementaux de chaque projet de rénovation.

Caractère transférable

Notre projet est transférable à d'autres territoires et contextes, car il repose sur des solutions et des outils disponibles à l'échelle nationale et européenne (subventions, prêts, certifications énergétiques, etc.). De plus, notre projet vise à encourager la coopération et le partage de bonnes pratiques entre les différents acteurs locaux, ce qui permet de diffuser les connaissances et les compétences à d'autres territoires.

Complémentarité avec les autres instruments de financement

Notre projet est complémentaire avec les autres instruments de financement existants, tels que les subventions, les prêts et les incitations fiscales, en offrant une solution globale et intégrée pour la rénovation énergétique des bâtiments existants. Notre programme d'accompagnement à la rénovation énergétique vise également à faciliter l'accès à ces instruments de financement et à optimiser leur utilisation pour chaque projet de rénovation.



Pérennité :

Le projet vise la transition et la résilience énergétique du territoire d'Arlon-Attert-Messancy, et il est conçu pour être pérenne dans la mesure où il vise à offrir des solutions durables à long terme. Voici quelques exemples de comment le projet peut être pérenne :

Rénovation énergétique des bâtiments existants : La rénovation énergétique des bâtiments existants est une solution durable pour réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, car elle permet d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et de réduire les coûts énergétiques à long terme. Les travaux de rénovation permettent également d'augmenter la valeur patrimoniale des bâtiments et de créer des emplois locaux dans le secteur de la construction et de la rénovation. Notre démarche subsidiée par le GAL s'orientera davantage vers les citoyens qui en ont le plus besoin (collaboration avec CPAS) mais la démarche qui sera ainsi déployée de façon gratuite (car subsidiée) pourra susciter des approches privées payantes qui s'adresseront à d'autres publics qui, bien qu'ils aient les moyens économiques d'un accompagnement payant, sont bloqués par des freins techniques ou autres (procrastination) que l'exemplarité de notre projet pourra lever.

Projets pilotes de communautés d'énergies et de centrales photovoltaïques : Les projets pilotes de communautés d'énergies et de centrales photovoltaïques sont des solutions durables pour produire de l'énergie verte et locale. Ces projets visent à développer un modèle qui sera ensuite réutilisable et répliquable en dehors du subside. De plus, ces projets peuvent être pérennes à long terme, car ils peuvent être gérés par les acteurs locaux (entreprises, collectivités locales, coopératives citoyennes, etc.) et peuvent générer des revenus à long terme pour la communauté.

Participation et engagement des acteurs locaux : La pérennité du projet dépend également de la participation et de l'engagement des acteurs locaux, tels que les propriétaires de bâtiments, les entreprises, les collectivités locales et les citoyens. Le projet vise à encourager la participation active de ces acteurs tout au long du processus de transition énergétique, en les informant, en les sensibilisant et en les accompagnant dans la mise en place des solutions durables. Cette participation et cet engagement peuvent contribuer à la durabilité et à la pérennité du projet à long terme.

Caractère innovant :

Le projet de transition énergétique durable du territoire d'Arlon-Attert-Messancy peut être considéré comme innovant, car il vise à introduire des solutions novatrices et à adopter une approche originale pour atteindre ses objectifs. Voici quelques exemples d'innovations et d'approches originales dans le cadre de ce projet.

Accompagnement à la rénovation énergétique : Le projet vise également à offrir un accompagnement complet aux propriétaires de bâtiments qui souhaitent entreprendre des travaux de rénovation énergétique. Cet accompagnement comprend notamment des conseils personnalisés, des diagnostics énergétiques, l'identification des financements possibles, ainsi qu'un suivi et une évaluation des résultats. Cette approche globale et personnalisée est une innovation dans la mesure



où elle permet de mieux cibler les besoins des propriétaires et de maximiser l'impact des travaux de rénovation énergétique.

Projets pilotes de centrales photovoltaïques : notre territoire dispose de nombreuses toitures de grande dimension sur des bâtiments agricoles, sur des églises présentes dans chaque village, sur d'autres bâtiments communautaires (salles de village, clubs de sport) uniformément réparties sur le territoire. L'approche innovante consiste, par l'utilisation de ces surfaces pour y installer des centrales photovoltaïques couplées à des communautés d'énergie voisines, à rentabiliser des surfaces déjà artificialisées, à procurer aux propriétaires (agriculteurs, fabriques d'église, clubs sportifs) un revenu de location supplémentaire et enfin, à augmenter la résilience énergétique de la région par une production d'énergie locale qui n'affecte ni la disponibilité des terres agricoles ni la biodiversité.

Projets pilotes de communautés d'énergies : Le projet vise à mettre en place des projets pilotes de communautés d'énergies, qui sont des initiatives novatrices en matière de production d'énergie locale. Ces communautés d'énergie permettent aux citoyens et aux acteurs locaux de participer à la production d'énergie renouvelable, de devenir des acteurs de la transition énergétique, de développer leur propre source d'énergie et de réduire leur dépendance aux énergies fossiles.

Approche multi-acteurs : Le projet adopte une approche multi-acteurs, en impliquant tous les acteurs locaux dans la transition énergétique. Cette approche innovante permet de mobiliser l'ensemble des parties prenantes (entreprises, collectivités locales, citoyens, etc.) pour trouver des solutions collectives et pérennes, en veillant à ce que les différents intérêts et besoins soient pris en compte.

Utilisation de la technologie : Le projet utilise également des technologies innovantes, telles que les centrales photovoltaïques, les outils de simulation énergétique, les systèmes de stockage d'énergie et les solutions de mobilité durable. Ces technologies permettent de maximiser l'efficacité énergétique, de réduire les coûts et d'optimiser l'utilisation des ressources.

La diffusion des résultats de ces projets par tous les moyens appropriés pour en informer au mieux la population aura un « effet d'entraînement » qui permettra d'en multiplier les effets.

Collaborateur

Collaborateur en charge du projet :

Le collaborateur sera à engager par le bénéficiaire du projet, soit Vents du Sud.

Expérience pertinente et qualification du demandeur :

Le porteur de projet est « Vents du Sud »



La coopérative citoyenne Vents du Sud créée en 2012 par 33 citoyens d'Arlon compte aujourd'hui un capital de 1 million d'euros environ apportés par le millier de citoyens-coopérateurs qui l'on rejoint, en très large partie habitants le territoire du GAL. Cette **présence territoriale** donne non seulement une légitimité d'action à Vents du Sud, mais aussi une pertinence car elle connaît le tissu local et dispose par son millier de coopérateurs d'un relais fort vers la population de tout le territoire pour mettre en œuvre les projets. Cette particularité sera multipliée par la présence comme partenaire méthodologique de la coopérative Lucéole, dont plus de la moitié de son millier de coopératives habite aussi le territoire du GAL, bien que la coopérative elle-même soit domiciliée sur une commune voisine.

Pendant ses 11 années d'existence, Vents du Sud a acquis **une expérience et une expertise significatives dans l'étude, la réalisation et le financement de projets d'énergie durable**. Elle est notamment promoteur et propriétaire d'une éolienne de 2MW depuis 2015 à Arlon et a investi entretemps dans 6 projets hydro-électriques sur l'Ourthe et la Sambre, en collaboration avec d'autres coopératives citoyennes wallonnes. En association avec l'expertise spécifique dans les projets photovoltaïques du partenaire privilégié « **Gaume Energies** », elle est à même de concevoir, réaliser et financer les centrales photovoltaïques prévues dans le présent projet.

Fortement engagée dans le développement du fournisseur coopératif d'électricité « COCITER », dont elle est un des principaux actionnaires, elle a acquis une **bonne maîtrise** du secteur de la vente d'électricité, nécessaire à la mise en place des communautés d'énergie pour lesquelles la réglementation wallonne est en cours de publication.

Enfin, en ce qui concerne l'accompagnement à la rénovation des bâtiments, Vents du Sud a lancé en 2022 un **partenariat avec la coopérative « Corenove »** qui est le partenaire méthodologique 3 du présent projet. Le partenariat noué entre Corenove et Vents du Sud permet à ce dernier de bénéficier des outils développés par Corenove et du coaching humain pour former le personnel en cours de recrutement, alors que, pour des raisons de distance, Corenove ne souhaite pas développer d'activités dans le sud de la province de Luxembourg. Ce partenariat est donc l'occasion de transférer vers le GAL des expertises acquises sur d'autres territoires.



Indicateurs

Indicateur(s) de réalisation

- Public cible

Unité	Objectif intermédiaire (2025)	Objectif final (2027)
Nbre	32.000,00	32.000,00

Méthodologie :

Pour la rénovation : comme évoqué dans le chapitre « contexte » le nombre de logements sur le territoire des trois Communes du GAL est de 19.100 unités. Sachant que 75% de ces logements ont une performance énergétique inférieure ou égale au niveau D et sont en moyenne occupés par 2,25 personnes, on peut estimer le nombre de logements concernés par la rénovation à $19100 \times 0,75 \times 2,25 = 32.000$ personnes.

Pour les communautés d'énergie et centrale PV : sachant que les Communautés d'énergie envisagées ont un caractère local (membres appartenant à une « zone de distribution électrique alimentée par une cabine haute tension unique »), on peut évaluer le public à la population desservie par une cabine qui est de 5 à 10.000 personnes.

- Rénovation énergétique : dossiers de diagnostic réalisés

Unité	Objectif intermédiaire (2025)	Objectif final (2027)
Nbre	120,00	290,00

Méthodologie :

Nous estimons que les subsides demandés nous permettront de réaliser 80 dossiers de diagnostic par an (50 la première année) dont probablement 40 (25 la première année) devraient aboutir à une mise en œuvre, soit un total sur 4 ans de 290 diagnostics et 145 rénovations.

- Développement d'un modèle de communauté d'énergie sur le territoire

Unité	Objectif intermédiaire (2025)	Objectif final (2027)
Nbre	0,00	1,00

Méthodologie :

Ce projet vise à développer un modèle et tester 1 communauté d'énergie sur le territoire

- Création d'un modèle de centrale photovoltaïque

Unité	Objectif intermédiaire (2025)	Objectif final (2027)
Nbre	0,00	1,00

Méthodologie :

Ce projet vise à développer un modèle et tester 1 installation de centrale photovoltaïque sur le territoire en lien avec la communauté d'énergie.

Indicateur(s) de résultat

- Emploi(s) créé(s)



Unité	Valeur de référence	Objectif final (2027)
Nbre d'ETP	0,00 (2024)	0,90

Méthodologie :

Les emplois créés sont estimés par le bénéficiaire (y compris auprès du partenaire privilégié) à

- 1) Volet rénovation : 0,72 ETP pendant 4 ans
- 2) Volet Communauté d'énergie : 0,24 ETP pendant 2 ans
- 3) Volet Centrale solaire : 0,24 ETP pendant 1 an

Ventilation par année de la force de travail donnée par Vents du Sud + le partenaire Gaume énergie:

2024 : 1,12

2025 : 0,96

2026 : 0,76

2027 : 0,76

--> moyenne sur les 4 ans = 0,9

- Rénovation énergétique : dossiers aboutissant à des travaux

Unité	Valeur de référence	Objectif final (2027)
Nbre	25,00 (2024)	145,00

Méthodologie :

Nous estimons que les subsides demandés nous permettront de réaliser 80 dossiers de diagnostic par an (50 la première année) dont probablement 40 (25 la première année) devraient aboutir à une mise en œuvre, soit un total sur 4 ans de 290 diagnostics et 145 rénovations.

- Nombre de centrales photovoltaïques créées

Unité	Valeur de référence	Objectif final (2027)
Nbre	0,00 (2024)	1,00

Méthodologie :

Ce projet vise à développer un modèle et tester 1 installation de centrale photovoltaïque sur le territoire en lien avec la communauté d'énergie.

- Nombre de communautés d'énergie créées

Unité	Valeur de référence	Objectif final (2027)
Nbre	0,00 (2024)	1,00

Méthodologie :

Ce projet vise à développer un modèle et tester au minimum 1 communauté d'énergie.

- Quantité d'énergie économisée et réduction de gaz à effet de serre par la rénovation

Unité	Valeur de référence	Objectif final (2027)
Tonnes éq CO ² /an	0,00 (2024)	2.175,00

Méthodologie :

Le gain énergétique et la réduction de gaz à effet de serre variera d'un bâtiment à l'autre en fonction du bilan énergétique initial et du budget des ménages ou du propriétaire.

Considérons un logement de 150m² qui passera de la classe D à la classe A suite à sa rénovation : comme vu au point « résultats attendus » ci-dessus, ceci permettrait d'économiser 14,65 tonnes de



CO2 par an. Considérant les 145 rénovations qui seront accompagnées, on peut évaluer les économies jusqu'à la fin de vie de ces logements à 7.070 Mwh ou 2.175 tonnes CO2 par an.
Le rapport annuel reprenant les chiffres de cet indicateur pourra faire l'objet d'une large diffusion à la population en vue de susciter de nouveaux candidats-rénovateurs ou des initiatives privées équivalentes qui multiplieront l'effet du projet.

- La quantité d'énergie renouvelable produite par les projets pilotes de communautés d'énergies et de centrales photovoltaïques

Unité	Valeur de référence	Objectif final (2027)
MWh/an	0,00 (2024)	210,00

Méthodologie :

L'installation d'une centrale photovoltaïque de :

- 175 kVa permet de produire 210 000 kWh/an.
- 250 kVa permet de produire 300 000 kWh/an.

Cela dépend de la taille de l'installation et de la surface utilisée qui seront déterminés dans le cadre du projet.



Calendrier

Ordre	Etape	Date de début	Date de fin
1	Etape 1.1 : Mise en place équipe et constitution d'une liste d'entreprises locales, la plus exhaustive possible, actives dans la rénovation énergétique (menuiseries, chauffage/sanitaire, couvreurs, façadiers, etc.)	01/01/2024	31/03/2024
2	Etape 1.2 : Mise en place de partenariats avec des acteurs de terrain et campagne de sensibilisation des citoyens	01/02/2024	28/02/2027
3	Etape 1.3.1 : accompagnement à la rénovation énergétique (27 habitations en 2024, 45 chaque année suivante)	01/04/2024	31/12/2027
4	Etape 1.4 - bilan post-travaux annuel	01/12/2024	31/12/2027
5	Etape 2.1 : Analyse de la réglementation applicable	01/01/2024	29/02/2024
6	Etape 2.2 : Etude de cas sur les Communautés d'énergie existantes	01/01/2024	30/04/2024
7	Etape 2.3 : Elaboration d'un modèle théorique	01/05/2024	31/10/2024
8	Etape 2.4 : Contacts avec la population concernée	11/11/2024	31/05/2025



9	Etape 2.5 : constitution de la Communauté d'énergie autour de la centrale Photovoltaïque	01/06/2025	31/12/2025
10	Etape 2.6 : phase opérationnelle de la Communauté d'énergie (25 ans d'exploitation)	01/09/2025	01/10/2050
11	Etape 2.7 rapport de création du modèle après quelques mois de fonctionnement	01/12/2025	31/12/2026
12	Etape 3.1 : Faisabilité : identification des acteurs et sites	01/01/2024	31/03/2024
13	Etape 3.2: Faisabilité : évaluation des sites	01/04/2024	30/06/2024
14	Etape 3.3: Etude d'intégration dans la Communauté d'Energie	01/11/2024	31/12/2024
15	Etape 3.4 : Mise en œuvre : étude technique détaillée	01/07/2024	31/12/2024
16	Etape 3.5 : Mise en œuvre : appel d'offres et financement	01/01/2025	31/05/2025
17	Etape 3.6 : Mise en œuvre : financement	01/01/2025	31/05/2025
18	Etape 3.7 : Mise en œuvre : Construction	01/06/2025	30/09/2025
19	Etape 3.8 : Mise en œuvre : exploitation	01/10/2025	01/10/2050



Budget

Plan financier

Rubrique / Sous-rubrique	Type de dépense	Montant
Partenariat	Coût réel	16.672,50€
Frais d'action	Coût réel	5.270,75€
Coûts indirects de personnel	Forfait calculé	30.644,25€
Coûts directs Personnel	Forfait	218.887,50€
	TOTAL	271.475,00€

Détail des postes budgétaires

Partenariat – Coût réel

PART001 – Partenariat privilégié Gaume énergie

Montant : 16.672,50 €

Description :

14.625,00€ + 2.047,50€

(frais de personnel directs et indirects)

Frais d'action – Coût réel

ACTION001 – Principalement déplacements du chargé de mission

Montant : 5.270,75 €

Description :

Coûts indirects de personnel – Forfait calculé

PERS/CI_PERS_000 – Coûts indirects de personnel : 30.644,25 € (14,00% x 218.887,50€)

Coûts directs Personnel – Forfait

CD_PERS002 – Axe 2 - Chef de projet 0,24 ETP sur 2 ans

Montant : 30.875,00 €

Description :

1. Coûts liés à l'élaboration du modèle : ils comprennent tous les coûts liés aux étapes 2.1 à 2.5 et l'étape 2.7. Ils sont constitués presque exclusivement de frais de personnel, soit le chef de projet qui sera désigné au sein de la Coopérative Vents du Sud qui effectuera l'ensemble des prestations des étapes 2.1 à 2.5 et 2.7, sous la supervision d'un administrateur de la société.

2. Coûts liés à l'utilisation de l'infrastructure électrique et à la gestion de la communauté d'énergie: comprenant les coûts associés à la connexion et l'usage du réseau électrique public et la mise en place d'une structure organisationnelle pour la gestion de la communauté d'énergie, le recrutement et la formation de personnel, les coûts de gestion des membres de la communauté. Ces coûts NE SONT PAS



repris dans le présent dossier car il s'agit de dépenses non éligibles qui devront s'autofinancer par le paiement de chaque membre de la CE de ses frais de réseau et de gestion.

CD_PERS001 – Axe 1 - Chef de projet 0,72 ETP sur 4 ans

Montant : 188.012,50 €

Description :

étapes 1.1 à 1.4

Echéancier

Année	Montant
2024	84.714,95€
2025	72.671,55€
2026	57.044,25€
2027	57.044,25€
2028	0,00€
2029	0,00€
2030	0,00€
2031	0,00€
2032	0,00€
2033	0,00€
2034	0,00€
2035	0,00€
2036	0,00€
2037	0,00€
2038	0,00€
2039	0,00€
2040	0,00€
2041	0,00€
2042	0,00€
2043	0,00€
2044	0,00€
2045	0,00€
2046	0,00€
2047	0,00€
2048	0,00€
2049	0,00€
2050	0,00€
Total de l'échéancier	271.475,00 €



Financement

Co-financeur	Montant	Taux
Eu	90.596,64 €	33,37 %
Wallonie	153.730,86 €	56,63 %
Autre publique	0,00 €	0,00 %
Total des dépenses publiques	244.327,50 €	90,00 %
Secteur privé	27.147,50 €	10,00 %
Total du plan financier	271.475,00 €	100 %



Documents

Nom	Type	Contexte	Date	Créateur	Description
-----	------	----------	------	----------	-------------



Statut de la candidature

Soumis le	21/04/2023 16:33
Date de décision GW	01/12/2023
Décision GW	Approuvée
Statut	Complet